F/46

MARINE MARCHANDE

(983 articles)

———

Intitulé : MARINE MARCHANDE.

Niveau de classement : sous-série de la série F du cadre de classement intitulée « Versements des ministères et des administrations qui en dépendent ».

Dates extrêmes : XVIII[e] siècle-1975.

Importance matérielle : 983 cartons, soit 80,50 m.l.

Conditions de communicabilité : librement communicable.

Nom des producteurs : ministère de la Marine puis ministère de la Marine marchande.

Histoire des producteurs et de la conservation :

La sous-série F/46, créée en 1982, prend la suite des fonds conservés au Service historique de la Défense, à Vincennes, dans les sous-séries de la Marine CC 4 (navigation commerciale) et CC 5 (pêche). En effet, jusqu'en 1913, le ministère de la Marine assumait non seulement les tâches militaires mais aussi les tâches civiles de l'Amirauté. Il était chargé du statut des gens de mer, de la sécurité de la navigation, de la police des pêches et de l'administration du domaine public maritime. Tout au long du XIX[e] siècle, cependant, d'autres ministères s'étaient occupés des problèmes maritimes tels le ministère du Commerce (primes à la marine marchande et à la grande pêche), de l'Intérieur (police sanitaire), des Postes (subventions postales aux compagnies de navigation), des Travaux publics (construction, entretien, police des ports, phares et balises) et des Finances (régime fiscal du commerce maritime).

La dispersion des services de la marine civile était cruellement ressentie et constituait, selon l'avis de certains, une entrave au développement d'une grande flotte capable de desservir l'empire colonial et de rivaliser avec la flotte anglaise. Coordonner et centraliser les efforts pour assurer le plein développement de la marine marchande furent, au début du siècle, les préoccupations des milieux maritimes.

En 1906, le ministère du Commerce se vit rattacher des services jusqu'alors administrés par le ministère de la Marine : écoles d'hydrographie, pilotage et subventions aux compagnies. La clarification souhaitée ne se réalisa cependant pas et, par décret du 1[er] octobre 1910, une commission fut chargée d'étudier à nouveau une meilleure répartition. Il semblait impossible de centraliser au ministère du Commerce tous les services civils de la Marine en raison du régime spécial de l'inscription maritime ; en conséquence, on décida de créer un sous-secrétariat d'État à la Marine marchande rattaché au ministère de la Marine (décret du 23 mars 1913).

Le sous-secrétariat d'État reprit les attributions dévolues précédemment aux ministères de la Marine, du Commerce, de l'Intérieur, de la Justice, des Postes mais non des Travaux publics et des Finances. Les services, au nombre de quatre, furent organisés par le décret du 13 août 1913. Le décret du 23 avril 1915 fusionna avec le service de la Marine marchande l'office des transports, créé en 1914, pour constituer le service des transports maritimes et des études économiques.

Durant les deux guerres, le sous-secrétariat d'État continua d'exister même si une grande partie de ses services devint militaire. Entre 1918 et 1939, il connut de nombreuses modifications mineures de structure qui toutes tendaient à son renforcement.

Présentation du contenu :

L'intérêt des dossiers composant ce fonds est divers : la correspondance des services administratifs généraux permet de bien connaître une administration mi-civile, mi-militaire ; la correspondance des services des pêches maritimes et les dossiers concernant la délimitation du domaine public maritime contiennent des notations techniques précieuses ; enfin les dossiers d'accidents de mer et les registres de médaille d'honneur seront sans doute fréquemment utilisés pour les recherches familiales.

Instrument de recherche : répertoire numérique détaillé par Jean-Daniel Pariset et Yvonne Poulle, VI, 54 pages dactylographiés, [1985].

Sources complémentaires :

Autres parties du même fonds :

Au Service historique de la Défense : sous-séries CC^4 Navigation commerciale et CC^5 Pêches, dont F/46 prit la suite.

Archives d'autres producteurs en relation :

F/14 (Travaux publics) : ports maritimes et pêche, 1802-1965 : F/14 / 13098 à 13102, 13594 à 13622, 15361 à 15365, 15383 à 15390, 15441 à 15489, 16419 à 16534, 17507 à 17534, 18367 à 18386 ; service des phares et balises,1792-1968 : F/14 / 20803 à 21012.

F/90 (Postes et télégraphes) : navires câbliers et câbles sous-marins, 1855-1953 : F/90 20846 à 20970.

F/7 (Ministère de l'Intérieur).

F/12 (Commerce et industrie).

Archives départementales et communales des régions maritimes.

Fonds du ministère de la Justice.

Service historique de la Défense.

Séries AQ.

Fonds privés en AP.

Sources complémentaires sur le plan documentaire :

Service historique de la Défense (département de la Marine).

Sources de la notice :

État général des fonds tome V, Archives nationales, 1988 ; introduction au fonds rédigée par Jean-Daniel Pariset et Yvonne Poulle.

Date de la notice : septembre 2008.

Auteur de la notice : Françoise ADNÈS (Jean-Daniel PARISET et Yvonne POULLE).

F/46/1* à 364*. Minutier de la correspondance départ. 1871-1938.

1* à 59*. Personnel, matériel, comptabilité. 1921-1935.

60* à 105*. Services extérieurs (y compris arrêtés, circulaires, décisions, rapports). 1921-1938.

106* à 138*. Travail et enseignement maritime. 1925-1929.

139* à 153*. Navigation maritime. 1925-1929.

154* à 364*. Pêches maritimes. 1871-1938.

154* à 194*. Établissements de pêche. 1871-1922.

195* à 212*. Police et réglementation. 1916-1922.

213* à 236*. Questions économiques. 1914-1922.

237* à 243*. Questions techniques. 1921-1922.

244* à 252*. Divers. 1869-1915.

253* à 364*. Minutier général. 1923-1938.

F/46/365* à 607. Arrêtés de concessions d'établissements de pêche. 1920-1975.

F/46/608 à 658.	Délimitation du domaine public maritime : requête, enquête, cartes, relevés. XVIII[e] siècle-1957.
F/46/659* à 662.	Cadastre ostréicole. 1910-1920.
F/46/663* à 672*.	Divers : correspondance avec Terre-Neuve, 1904-1910 ; subventions aux compagnies de navigation, 1915 ; aide à l'armement, 1935-1936 ; matricule des syndics de gens de mer, des gardes-pêche. 1860-1911.
F/46/673* à 682*.	Médaille d'honneur des marins. 1902-1913.
F/46/683* à 689*.	Commission supérieure du Crédit maritime mutuel : procès-verbaux. 1922-1935.
F/46/690 à 703.	Naufrages et accidents de mer : dossiers individuels. 1913-1921.
F/46/704* à 763*.	Comptabilité. 1913-1950.
	704* à 733*. Contrôle des dépenses engagées. 1913-1949.
	734* à 740*. Livre journal. 1918-1950.
	741* à 745*. Traitements (administration centrale). 1939-1946.
	746* à 751*. Contrôle des dépenses (administration centrale). 1914-1938.
	752* à 757*. Contrôle des dépenses engagées de l'administration des Invalides. 1920-1935.
	758* à 763*. Contrôle des dépenses engagées de l'Office des pêches maritimes. 1932-1950.
F/46/764* à 971*.	Administration des Invalides de la Marine : correspondance. 1916-1945.
F/46/972 à 983 ou 657 Mi 1 à 5.	Constructions navales : correspondance départ. 1940-1942.